



PROGRAMME DE FORMATION Filière Professionnelle Santé/Social

CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance (Par apprentissage & formation continue) Niveau 3



C.F.B. – 15, impasse des Saint-Martin – 25000 BESANCON

Tél : 03.81.47.92.92 – Fax : 03.81.47.92.70 - E-mail : cfp.besancon@mfr.asso.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 432 500 004 25 auprès du préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Code NAF : 8559A SIRET : 30677271600024

PRESENTATION GENERALE (problématique, intérêt) :

L'augmentation des besoins en matière d'accueil collectif conduit à l'ouverture de nouvelles structures et à des besoins en personnel formé supplémentaires. Le secteur marchand de l'aide à domicile est aussi en demande puisque la réglementation impose la détention du CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance (1er niveau de qualification du secteur de la petite enfance) pour pouvoir assurer la garde d'enfants de moins de 3 ans.

De la même façon, sauf cas particuliers (mère de 3 enfants, sportif de haut niveau), la détention du CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance est obligatoire pour se présenter au concours d'ATSEM et fortement conseillée pour ceux d'Educateur de Jeunes Enfants et d'Auxiliaire de Puériculture.

OBJECTIFS :

Contexte de la certification :

Le CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » est le 1^{er} niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité

Objectifs de la formation :

Connaître les besoins fondamentaux de l'enfant et les facteurs de développement

Acquérir les connaissances et techniques permettant de répondre aux besoins de l'enfant et de contribuer à son développement, son éducation et sa socialisation

Acquérir les techniques d'entretien et d'hygiène liées aux différents espaces de vie de l'enfant

S'approprier le cadre juridique et institutionnel de l'enfant et de la famille

Connaître les différents contextes d'intervention du professionnel de la petite enfance et leurs spécificités (milieu familial, structures collectives)

Développer ses capacités relationnelles, d'observation et d'adaptation

Finalité de la formation :

Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle

Permettre le maintien dans l'emploi

Favoriser le développement et l'adaptation des compétences aux exigences et évolutions du métier

Contribuer à la sécurisation des parcours professionnels

Permettre à chaque stagiaire de déterminer puis d'obtenir un emploi adapté à son profil et à ses attentes

PUBLIC CONCERNE, NOMBRE :

Tous publics (sortie de scolarité, salariés, demandeurs d'emploi)

Etre âgé de 18 ans minimum l'année du passage d'examen. Pas de limite d'âge maximum au public en formation continue et aux apprentis en situation de handicap.

Candidat en situation de handicap : prendre contact avec nos référents handicap Aurore GILLOT ou Fanny LAFFONT (03.81.47.92.92) pour une étude personnalisée (faisabilité & compensations envisageables)

Les candidats à l'apprentissage non concernés par une situation de handicap sont âgés de 17 à 29 ans révolus.

Public en spécialisation ou reconversion professionnelle et en formation initiale

Candidats en situation de redoublement
Effectif : de 10 à 29 participants

PRE-REQUIS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Etre à jour de ses vaccinations
Pas de niveau minimum de diplôme (niveau fin de 3^{ème})

Conditions d'entrée : satisfaire aux tests de positionnement → Tests écrits pour vérifier la connaissance du secteur, les connaissances de base dans certaines matières, l'aisance à l'écrit ;
→ Entretien oral pour repérer sur le dossier de candidature des acquis de formations antérieures et du parcours professionnel éventuel avec possibilité de personnalisation de parcours (modularisation/allègement), vérifier l'aisance orale.
Possibilité d'entrées échelonnées

Une expérience dans le domaine de la petite enfance est un plus

Avoir de l'intérêt pour le domaine de la petite enfance (0 à 6 ans)

- Savoirs nécessaires : niveau 3^{ème} minimum
 - Savoirs être nécessaires : maturité, sens de l'organisation, adaptabilité, créativité, dynamisme, bonne élocution et aisance relationnelle, patience, sens de l'observation, habileté manuelle, goût pour le travail d'équipe
- Pour les candidats en distanciel sur certains cours (sur demande) : nécessité d'une bonne maîtrise de l'outil informatique

Entrée possible en cours de formation (selon profil et période visée) ; prendre contact avec le responsable de formation

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

Possibilité de valider par blocs de compétences amenant à dispenses ou allègements	
Dispense des Epreuves du CAP AEPE	accordée pour les titulaires de :
EP 1 : Accompagner le développement du jeune enfant	Titre Assistant De Vie Aux Familles , (si obtenu à partir 2003) BEPA Services Aux Personnes , (si obtenu à partir 2013) BEP Accompagnement, Soins et Services à la Personne (si obtenu entre 2013 & 2020)
EP 2 : Exercer son activité en accueil collectif	CP JEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » (si obtenu à partir 2020) BEP Accompagnement, Soins et Services à la Personne (si obtenu entre 2013 & 2020)
EP 3 : Exercer son activité en accueil individuel	Titre Assistant De Vie Aux Familles , (si obtenu à partir 2003) BEPA Services Aux Personnes , (si obtenu à partir 2013) CAP Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural (si obtenu à partir 2017) Mention Complémentaire d'Aide A Domicile (si obtenu à partir 1997)
Prévention, Santé, Environnement (PSE)	CAP (tout secteur professionnel confondu), BEP (tout secteur professionnel confondu), BAC PRO (tout secteur professionnel confondu)
Matières générales (sauf épreuve PSE)	Tout diplôme Education Nationale (DAEU, CAP, BEP, Bacs, BP)
Education Physique et Sportive	Apprentis : Tout diplôme Education Nationale (DAEU, CAP, BEP, Bacs, BP). Non apprentis (formation continue) : dispense de droit de cette matière
Allègement de stage (0-3 ans)	accordé pour les titulaires du :
EP 1 : Accompagner le développement du jeune enfant	CAP Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural
Certains modules validés lors du passage d'autres diplômes ou titres* peuvent dispenser de modules du CAP AEPE *Titres Pro Assistant De Vie aux Familles & d'Aide à Domicile, Diplômes CP JEPS Mention Animateur d'activités et de quotidienne & CAP Services aux Personnes et Vente en Espace Rural	

LIEU DE L'ACTION : CFB – 15 impasse des Saint-Martin – 25000 BESANCON
ou à domicile pour les cours suivis en distanciel, (en cas de force majeure)

MODALITES D’ACQUISITION DE LA CERTIFICATION : (diplôme également accessible par la VAE)

Epreuves ponctuelles terminales.
Envoi au jury d’examen du livret de stage, des fiches d’activité et du livret scolaire du candidat
Cf décret n°2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l’acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l’examen du
certificat d’aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l’expérience.

Examen : Epreuves et modalités			Coefficient
Unités professionnelles			
EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant (dont Prévention Santé Environnement)	Epreuve orale	25 minutes	6 (5 pour les apprentis)
Epreuve du chef d’œuvre (uniquement pour les apprentis)	Epreuve orale	10 minutes	1 (pour les apprentis)
EP2 – Exercer son activité en accueil collectif	Epreuve écrite	1h 30 minutes	4
EP3 – Exercer son activité en accueil individuel	Epreuve pratique et orale	2 heures (dont 1h 30 minutes de préparation)	4
Unité d’enseignement général obligatoire			
EG4 – Prévention, santé, environnement	Epreuve écrite	1 heure	1
Unités d’enseignement général (concerne les candidats titulaires d’aucun diplôme)*			
EG1 si concerné – Français et Histoire- Géographie – Enseignement moral et civique	Epreuve écrite et orale	2h 15 minutes	3
EG2 si concerné – Mathématiques –Physique- chimie	Epreuve écrite	1h 30 minutes	2
EG3 si concerné – Education Physique & Sportive	Epreuve pratique	30 minutes	1
Epreuve facultative de Langue vivante			

Le diplôme est obtenu par l’obtention d’une note moyenne supérieure à 10/20 à l’ensemble des preuves. Le candidat ayant validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes. En cas de moyenne inférieure mais avoisinant 10/20, le jury de délibération se basera sur le livret scolaire pour décider de valider ou non l’examen.

CONTENU DE LA FORMATION : le contenu du diplôme est indiqué par le référentiel propre au CAP AEPE et est reconnu par le RNCP (n°38565) – Certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse – date d'échéance d'enregistrement de la certification : 31-12-2028 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/>

! La répartition horaire des modules peut être amenée à évoluer, pour s'adapter à des modifications de consignes du Rectorat (liées aux inscriptions à l'examen) et au niveau général du groupe de stagiaires

Accueil/ bilan (accompagnement PFMP, épreuves, etc)	48 heures
MODULES PROFESSIONNELS	
Module 1- Accompagner le développement du jeune enfant Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte Mettre en œuvre les conditions favorables et l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant Adopter une posture professionnelle adaptée Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant <i>Préparation à l'épreuve d'examen du chef d'œuvre (uniquement pour les apprentis qui ne sont pas dispensés du Module 1)</i>	268 heures (dont SST : 14 h & PRAP : 14 h) 28 heures
Module 2- Exercer son activité en accueil collectif Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle	60 heures
Module 3- Exercer son activité en accueil individuel Organiser son action Négocier dans le cadre de l'accueil Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant Elaborer des repas	88 heures
MATIERES GENERALES	
Matière générale obligatoire (sauf pour les titulaires de CAP, BEP, Bac Pro) PSE (Prévention, Santé, Environnement)	36 heures
Matières générales (dispense pour les détenteurs de diplôme éducation nationale) Français, histoire géographie, enseignement moral et civique – Mathématiques, sciences physiques et chimiques	91 heures
<i>Education Physique & Sportive (ne concerne que les apprentis titulaires d'aucun diplôme éducation nationale)</i>	22 heures

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Modalités :

- Pédagogie de l'alternance liée au vécu en milieu professionnel (plans d'études, mises en commun, livret d'alternance)
- Apport du groupe à partir de ses expériences / analyse des pratiques
- Apport théorique du formateur (document ou prise de note / schéma ou diaporama)
- Travaux Pratiques en cuisine, soins de l'enfant, entretien des locaux, animation de loisirs
- Accompagnement personnalisé pour la rédaction des fiches relatives à la réalisation d'un soin du quotidien et à l'accompagnement d'un enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Entraînements écrits et oraux aux épreuves de l'examen
- Stage pratique alterné en milieu professionnel ; suivi individualisé (visite stage, évaluation par tuteur, plan d'études,...)
- Retour d'expériences avec mise en commun et analyse
- Libre accès informatique
- Travaux dirigés, travaux personnels, travaux de groupes
- Mises en situation
- Recherches documentaires
- Formation à distance, ponctuelle, en temps réel de diffusion des cours, possible sous conditions

Supports pédagogiques :

- Cours didactiques et animés avec des supports variés : supports « papier », vidéos, Travaux Dirigés, exercices corrigés, documents professionnels, etc.
- Plateaux techniques : entretien des locaux, soins de l'enfant
- Création de classe virtuelle en cas de force majeure, avec mise en libre service de données/ consignes de travail pour les candidats en formation continue /apprentissage. Individualisation des données et système de discussion/ échange en ligne pour les candidats en distanciel. (Classroom, Skype...)

COMPETENCES / CAPACITES PROFESSIONNELLES VISEES :

Accompagner le développement du jeune enfant :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

Exercer son activité en accueil collectif :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, adaptation et continuité d'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

Exercer son activité en accueil individuel :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

DUREE :

- en centre : candidats non titulaires de diplôme : entre 591 et 641 heures sur année, sur 19 semaines
candidats déjà titulaires de diplôme : entre 196 et 536 heures sur année, sur 19 semaines

chaque dossier doit être étudié car le statut en formation et les diplômes obtenus influent sur le nombre d'heures

rythme hebdomadaire : cours : entre 1 à 5 jours / semaine

chaque dossier doit être étudié car le statut en formation et les diplômes obtenus influent sur le nombre de jours

- en entreprise / FEST: apprentis ou contrats pro : 28 semaines
ni apprentis ni contrats pro : au minimum 14 semaines de 32 heures (448 heures) mais recommandation de prévoir 16 semaines de 32 heures (512h), en prévision d'absences

Le parcours peut être aménagé suite au positionnement initial (avant entrée en formation) ou pour s'adapter à un statut professionnel (si le candidat a un emploi annexe) ou enfin pour s'adapter à une situation de handicap

DATES : Session d'examen :

mai-juin 2025

Formation théorique et pratique : Du 2 septembre 2024 au 21 mai 2025

Date maximum de fin des épreuves d'examen : 30 juin 2025 (résultats environ 9 juillet)

RESPONSABLE DE L'ACTION, CONTACT : 03.81.47.92.92 cfp.besancon@mfr.asso.fr www.cfbfc.fr

Fanny SUTTER : DUT Carrières Sociales option animation sociale & socioculturelle, Licence Pro Sciences Humaines & Sociales mention Intervention sociale, Licence Pro Gestion & Accompagnement de projet pédagogique Parcours formateur adultes, Titre Responsable Ressources Humaines, Formatrice SST

FORMATEURS, ANIMATEURS ET INTERVENANTS :

Profil des formateurs permanents : (en plus de Fanny Sutter)

- AIT BOUJOUNOUI Hayat : DEUG de Sciences Humaines mention géographie, Licence de géographie mention aménagement
- CARAVATI Agnès : Doctorat Sciences de la Vie et de la Santé, Master Recherche Santé Publique et Environnement, BTS Diététique
- DUVNJAK Frédéric : DUT Informatique, Titre Professionnel de Formateur d'adultes
- FLAMENT Sylvain : Maîtrise Électronique Électrotechnique Automatique, Licence Ingénierie Électrique, BTS Électronique, Formateur SST

- LAFFONT Fanny : Diplôme d’Etat d’Infirmière, Diplôme d’Etat de Puéricultrice

- RIEME Marie-Hélène : Master2 DEMSS (dirigeant de management et marketing des structures de l’économie sociale), Certificat Professionnel Dirigeant de l’Economie Médico-Sociale, Diplôme d’Educateur Spécialisé, ex chef de service du secteur médico-social

Le CFB fait également appel à des formateurs chargés de cours & à des intervenants/animateurs extérieurs en relation avec le thème étudié

Intervenants externes :

Formateurs professionnels spécialisés : PRAP + Professionnels de la Petite Enfance (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants) + Animateur Sportif

COUT PAR PARTICIPANT : (NET DE TAXE) LE CFB N’EST PAS ASSUJETTI A LA TVA

CAP AEPE

en contrat d’apprentissage

gratuité pour l’apprenti

financement des frais pédagogiques :

- Pour les employeurs du secteur privé : prise en charge par OPCO selon barème défini par branche (l’employeur peut consulter branche ou CFB)
- Pour les employeurs du secteur public : prise en charge à 100% par le CNFPT (5250 €) si Fonction Publique territoriale & prise en charge à 100% par l’employeur si fonction publique d’Etat (5250 €)

Frais de formation pour les autres statuts que le contrat d’apprentissage :

Frais d’inscription : 100,00 € (gratuit pour les apprentis)

en financement personnel *	**3000 € l’année sans matières générales. 3630 € avec les matières générales. Possibilité d’utiliser ses droits CPF
en CPF de transition, plan formation employeur ou contrat de professionnalisation*	**4750,00 € sans matières générales et 5614,50 € si matières générales, pris en charge par l’employeur/ OPCO (gratuit pour l’apprenant si l’employeur ou l’OPCO finance à 100 %)
en financement par Pôle Emploi (si accord de cet organisme)	si prise en charge à 100 % (**3000 € l’année sans matières générales. 3630 € avec les matières générales), gratuit pour l’apprenant. En cas de prise en charge partielle, le candidat devra régler le solde. Possibilité d’utiliser ses droits CPF

*Le financeur de l’action signera le document « Conditions Générales de Vente » - document consultable sur notre site, onglet « nos formations »

**Le coût sera moindre pour un candidat dispensé d’1 ou plusieurs matière(s) professionnelle(s) : étude au cas par cas

SUIVI DE L’ACTION :

- Le responsable de l’action assure le lien entre l’apprenant et son maître de stage/ d’apprentissage. Le responsable est également chargé d’effectuer le temps d’accueil en début et fin de session d’alternance
- Suivi de l’assiduité : feuille d’émargement des stagiaires en formation et en stage
- Suivi du projet de stage : entretien individuel/ visite de stage
- Suivi des résultats d’évaluations : épreuves blanches régulières / bilan pédagogique individuel par trimestre
- Retour aux financeurs de l’action de l’assiduité en centre et des résultats d’obtention d’examen

EVALUATION DE L’ACTION :

- Acquisition de compétences : évaluations et épreuves blanches d’examen ponctuelles, tout au long du parcours,
- Une attestation de fin de formation reprenant le niveau d’acquisition de compétences, est remise à chaque stagiaire,
- Bilan oral collectif chaque fin de semestre,
- Bilan écrit individuel de mi-parcours et final,
- Enquête sur le devenir des stagiaires réalisée de 3 à 6 mois après sortie de formation
- Enquête à chaud sur la **satisfaction des stagiaires (94,8% pour les sortants en mai 2024)**. Enquête après 6 mois pour ceux sortis en mai 2024 (94.2% de satisfaction obtenus en novembre 2024)
- Recueil du niveau de **satisfaction des financeurs de la formation** (si autre que le stagiaire) + **maîtres d’apprentissage + tuteurs de stage** peu après fin d’action : **91.38%** attribué en juin 2024 (11 répondants sur 16)

- **Taux de réussite*** au CAP AEPE : **95.7% en juin 2023 et juin 2024** - 100% en juin 2022 *sur les stagiaires s'étant présentés à toutes leurs épreuves d'examen

PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES :

Possibilités d'emploi et de poursuite d'études

Enquêtes sur les stagiaires du CFB sortis en juin 2024 (enquête réalisée 6 mois après sortie, soit en octobre/novembre 2024) :

Sur la base de 13 réponses à enquête, soit 52,0% de réponses :

En activité = 76,9 % (76,9% en emploi et 0% en poursuite d'études)

Sans activité ou demandeur d'emploi = 23,1 %

Ces indicateurs de résultats sont mis à disposition sur le site https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id_uai=0251893X

Etudes : Dans une logique de parcours, le CAP AEPE ouvre l'accès aux métiers d'ATSEM, d'Auxiliaire de Puériculture et d'Educateur de Jeunes Enfants.

L'obtention du CAP AEPE permet un allègement à l'agrément d'assistant maternel

Emploi : Les emplois pour ces professionnels se situent dans différentes structures publiques et privées :

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, Ecoles Maternelles, Accueil collectif de mineurs (ACM), domicile Maison d'Assistants Maternels. Les emplois sont dénommés différemment selon les types d'employeurs. A titre d'exemple, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes : Accompagnant éducatif de la petite enfance, Auxiliaire/ agent de crèche, agent spécialisé, aide auxiliaire de puériculture, aide-éducateur, agent d'animation, animateur petite enfance